ART. 4 N° AS494

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N º AS494

présenté par Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 crée le réseau France Travail qui est une forme d'organisation et de coopération « renouvelée » du service public de l'emploi (mêmes acteurs, mêmes missions, mais inscrit dans une logique dans une logique poussée de mutualisation et d'intégration). L'objet du présent amendement est de le supprimer.

Derrière l'argument de la centralisation de l'information dans le cadre du réseau France Travail se voulant une organisation « renouvelée et intégrée » du service public de l'emploi pour offrir un accompagnement au plus proche des besoins se cache en réalité une volonté de piloter le marché du travail pour faire coïncider, à marche forcée, l'offre et la demande, quelle que soit l'offre, et quelle que soit la demande.

France Travail n'est en réalité que le « Big Brother des Travailleurs ».

En 2023, la politique de l'emploi menée par ce Gouvernement a 40 ans de retard, l'ère Borne est semblable à celle de l'ère Thatcher : le plein emploi, à n'importe quel prix. Le groupe Écologiste est fondamentalement opposé à cette logique productiviste et indigne vis-à-vis des travailleurs et des salariés. Dans toutes ses composantes, France Travail est la traduction d'un logiciel selon lequel tout ce qui ne produit pas n'a pas de valeur : les chômeurs, les jeunes, les aînés.

Au regard de l'urgence climatique, il est aujourd'hui impossible de continuer à soutenir des réformes dont le seul objet politique et économique est de faire du vivant un outil au service de la croissance.